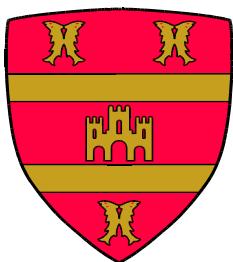


VILLE DE



SAINT-SAUVEUR-
LE-VICOMTE

Séance du 9 février 2012

L'an deux mille douze, le neuf février à vingt heures trente, s'est réuni en séance publique et ordinaire au lieu habituel de ses séances, le conseil municipal de Saint-Sauveur-le-Vicomte, sous la présidence de Monsieur Michel Quinet.

Présents : Monsieur Michel QUINET, Monsieur Jean-Pierre LEVAVASSEUR, Monsieur Michel JACQUELINE, Madame Delphine DUJARDIN, Monsieur Joël ANGOT, Monsieur Alain MELAIN, Monsieur Jean-Claude LECHATREUX, Madame Dominique TRAVERT, Monsieur Allain GUERIN, Monsieur Daniel LEFILLIATRE, Monsieur Pascal THOËN, Madame Thérèse LEVOYER, Madame Caroline BRASSEUR-RIDEL, Monsieur Claude PATRIX, Monsieur Eric BRIENS

Absents excusés : Madame Dominique COLLAS, Monsieur Dominique ROUXEL

Pouvoirs :

NOMBRE DE DELEGUES EN EXERCICE : 17

NOMBRE DE PRESENTS : 15

NOMBRE DE VOTANTS : 15

Secrétaire de séance : Madame Thérèse LEVOYER

Date de convocation : 2 février 2012

1. Approbation du compte rendu de la séance du 13 décembre 2011

Point 8.1 du compte rendu :

Au lieu de : « décide de saisir le comité technique paritaire pour la fixation des quotas d'avancement dans le grade de garde champêtre chef principal, »

Lire : « décide de saisir le comité technique paritaire pour la fixation des quotas d'avancement dans le grade d'éducateur territorial principal des activités physiques et sportives de deuxième classe, »

Considérant la correction apportée au point 8.1 du compte rendu,

Le conseil municipal approuve à l'unanimité et par vote à main levée le compte rendu de conseil municipal en date du 13 décembre 2011 sous réserve de modification.

2. Ancienne Distillerie

2.1 Emprunt

Monsieur le Maire présente au conseil municipal un tableau récapitulatif des éléments financiers du projet relatif à la réhabilitation d'un bâtiment industriel « ancienne distillerie ».

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de monsieur le Maire et après échange de vues prend en considération et approuve le projet qui lui est présenté.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité et par vote à main levée, le conseil municipal charge monsieur le Maire de trouver les meilleures offres de prêts pour les sommes indiquées et l'autorise à signer tous les documents nécessaires à leur réalisation.

2.2 Convention ERDF

Monsieur le Maire donne la parole à monsieur Jean-Pierre Levavasseur, adjoint, qui présente au conseil municipal la demande de la société Electricité Réseau Distribution de France (ERDF) concernant la pose d'un câble réseau basse tension et d'un coffret de type « C400/P200 » sur les parcelles cadastrées AN n° 292 et 293.

Monsieur le Maire sollicite le conseil municipal pour l'autoriser à signer la convention de servitudes correspondante avec ERDF et toutes les autres pièces relatives à ce dossier.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité et par vote à main levée,

- Autorise monsieur le Maire à signer la convention de servitudes avec la société Electricité Réseau Distribution de France (ERDF) concernant la pose d'un câble réseau basse tension et d'un coffret de type « C400/P200 » sur les parcelles cadastrées AN n° 292 et 293.

3. Assainissement

3.1 Tarifs

Monsieur le Maire rappelle que lors de sa séance du 13 décembre 2011, le conseil municipal a adopté à l'unanimité les montants des taxes et raccordements d'assainissement applicables à compter du 1^{er} janvier 2012. Il précise que, compte tenu des modifications intervenues au 1^{er} janvier 2012 au niveau des taux de TVA, les montants TTC de la taxe d'assainissement et de l'abonnement ont évolué. Il présente au conseil municipal le nouveau tableau intégrant ces évolutions :

	2010		2011		Propositions 2012	
	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC
Taxe (TVA à 7% à compter du 01/01/2012) par m3	1,52 €	1,60 €	1,52 €	1,60 €	1,55 €	1,66 €
Abonnement (TVA à 7% à compter du 01/01/2012) par semestre	15,70 €	16,56 €	15,70 €	16,56 €	17,00 €	18,19€
Raccordement ancien (TVA à 19,6%)	240,15 €	287,22 €	240,15 €	287,22 €	255,00 €	304,98 €
Raccordement nouveau (TVA à 19,6%)	1 550,14 €	1 853,96 €	1 550,14 €	1 853,96 €	1 703,00 €	2 036,79 €

Après délibération à l'unanimité et par vote à main levée le conseil municipal approuve les propositions susvisées applicables au 1^{er} janvier 2012 et jusqu'à modification par une nouvelle délibération du conseil municipal.

3.2 Travaux d'extension et de réhabilitation

Monsieur le Maire donne la parole à monsieur Jean-Pierre Levavasseur, adjoint, qui informe le conseil municipal que le raccordement de « l'Abbaye Marie-Madeleine Postel » au réseau d'assainissement n'a pas été prévu dans le marché initial de réhabilitation et d'extension du réseau d'assainissement.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal que la maîtrise d'œuvre concernant ce raccordement soit confiée sous forme d'avenant à la société Sogréah (Artélia) déjà, titulaire du marché de maîtrise d'œuvre de ce projet. Le montant estimatif de la maîtrise d'œuvre est de 2750 euros HT.

Les travaux feront également l'objet d'un avenant au marché de travaux passé avec le groupement Sitpo-Meslin. Le montant estimatif des travaux est de 65 000 euros.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité et par vote à main levée,

- émet un avis favorable à la proposition de monsieur le Maire,
- dit que la commission d'appel d'offre se réunira pour étudier les propositions d'avenants au marché de maîtrise d'œuvre et au marché de travaux.

4. Cession de terrain

Après avoir entendu Monsieur le Maire,

Rappelant :

- la présentation de Monsieur Levavasseur lors de la réunion du conseil municipal du 27 janvier 2011 sur le projet de M. Delacotte d'acquérir une bande de terrain appartenant à la commune et située en limite de sa propriété pour permettre de modifier l'accès à sa parcelle.
- la délibération du conseil municipal en date du 27 janvier 2011 donnant son accord pour une permission de voirie autorisant la pose d'un portail sur le domaine public communal, sous condition que Monsieur Delacotte ait au préalable réalisé les acquisitions foncières auprès du conseil général de la Manche.
- la délibération de la commission permanente du conseil général en date du 20 janvier 2012 donnant son accord sur la vente au prix de 10€/m² d'une surface d'environ 60m² d'excédent de voie verte au profit de M. et Mme Delacotte en vue de l'extension de leur habitation.
- la prise en charge de la totalité des frais liés à la vente (géomètre et acte) par M. et Mme Delacotte.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à l'unanimité et par vote à main levée :

- 1) **DONNE** son accord sur la vente par la commune de l'excédent de la voirie communale (répertorié sur le plan) au profit de M. et Mme Delacotte, étant précisé que :
 - la surface concernée sera déterminée ultérieurement par le document d'arpentage établi par le géomètre du département,
 - le document d'arpentage correspondant sera soumis à la signature de M. le maire avant numérotation cadastrale,
- 2) **FIXE** les conditions de vente de cet excédent de voirie :
 - Prix de vente à 10€/m²,
 - Tous frais à la charge des acquéreurs,
- 3) **DELEGUE** la rédaction de l'acte de vente en la forme administrative au service gestion foncière du département de la Manche,
- 4) **AUTORISE** en conséquence monsieur le maire à signer les actes ou documents nécessaires à la mise en œuvre et à l'aboutissement de la procédure.

5. Personnel communal

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le comité technique paritaire a émis un avis favorable sur la fixation des quotas d'avancement pour la commune de Saint-Sauveur-Le-Vicomte aux grades :

- d'adjoint administratif de 1^{ère} classe,
- de garde champêtre chef principal,
- d'éducateur territorial principal des activités physiques et sportives de deuxième classe.

Monsieur le Maire précise que le conseil municipal doit se prononcer sur cet avis.

Vu l'avis du Comité Technique Paritaire en date du 7 février 2012,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité et par vote à main levée, décide de fixer à :

- 100 % dans le grade d'adjoint administratif de 1^{ère} classe,
- 100 % dans le grade de garde champêtre chef principal,
- 100 % dans le grade d'éducateur territorial principal des activités physiques et sportives de deuxième classe,

le nombre d'agents pouvant être promus par rapport aux agents promouvables.

6. Ancienne école maternelle

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal l'avant-projet de réhabilitation des locaux de l'ancienne école maternelle. Il propose de retenir pour la maîtrise d'œuvre du projet la candidature de monsieur Watrin, architecte dont le taux d'honoraires est fixé à 9.25%.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité et par vote à main levée,

- émet un avis favorable à la proposition de monsieur le Maire.

7. Jumelage

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les différentes actions conduites en faveur d'un rapprochement entre les villes de Saint-Sauveur-Le-Vicomte et d'Oberhausbergen depuis 2009. L'année 2012 sera très importante puisqu'elle sera marquée par la concrétisation officielle du jumelage entre les deux communes. Une délégation de Saint-Sauveur-Le-Vicomte se rendra à Oberhausbergen en septembre et une délégation d'Oberhausbergen viendra à Saint-Sauveur-Le-Vicomte en octobre à l'occasion du salon « saveur de pommes,

saveur d'automne ». C'est à l'occasion de ces deux rendez-vous que la convention de jumelage sera signée entre les deux communes.

Monsieur le Maire propose que le nom d'Oberhausbergen soit donné à un axe routier de Saint-Sauveur-Le-Vicomte et suggère de donner le nom de « Rue d'Oberhausbergen » à l'axe situé en prolongement de la rue Barbey d'Aurevilly jusqu'au panneau de sortie d'agglomération actuellement nommé « Route de Bricquebec ».

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité et par vote à main levée, émet un avis favorable à la proposition de monsieur le Maire et décide de nommer l'axe situé en prolongement de la rue Barbey d'Aurevilly jusqu'au panneau de sortie d'agglomération actuellement nommé « Route de Bricquebec », « Rue d'Oberhausbergen ».

8. Tarifs cantine

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de délibérer sur le tarif du repas accordé aux personnels titulaires, non titulaires et enseignants. En effet, pour les personnels titulaires et non titulaires ce prix relève d'un avantage en nature s'il se situe en deçà d'un tarif plancher. Monsieur le Maire propose donc au conseil municipal de porter le prix du repas des personnels titulaires ou non titulaires à 2€42.

Concernant les personnels enseignants ce prix est établi selon l'indice majoré de rémunération détenu par l'agent :

- enseignant dont l'indice majoré de rémunération est inférieur ou égal à 465 : 3.55€
- enseignant dont l'indice majoré de rémunération est supérieur à 465 : 3.86€

Après délibération par vote à main levée

Par 14 voix pour (Madame Thérèse Levoyer ne participe pas au vote), le conseil municipal approuve cette proposition et fixe le prix du repas des personnels et enseignants concernés selon le tableau suivant :

	2011	2012
Personnels		
Agents titulaires ou non titulaires	2.35 €	2.42 €
Enseignants dont l'indice de rémunération est inférieur ou égal à l'indice 465	3.25 €	3.35 €
Enseignants dont l'indice de rémunération est supérieur à l'indice 465	3.75 €	3.86 €

9. Médiathèque

Monsieur le Maire donne la parole à madame Thérèse Levoyer, déléguée du conseil municipal auprès de la médiathèque qui dresse le bilan des activités 2011 et rend compte d'un courrier du conseil général relatif au rééquilibrage des formes de desserte des bibliothèques/médiathèques.

9.1 Bilan 2011

1- Abonnés :

Le nombre d'abonnés s'élève, au 31 décembre 2011, à 468.

Le nombre de nouveaux inscrits est porté pour l'année 2011 à 95 (88 en 2010), dont 53 pour les moins de 18 ans et 42 pour les adultes

Par tranche d'âge :

L'année 2011 fait apparaître une légère augmentation du nombre d'abonnés ainsi que du nombre des usagers consultant sur place les documents.
Le nombre d'abonnés actifs en 2011 représente 22.89 % de la population (la moyenne départementale se situant à 20.70 % en 2010).

	+18 ans	14 à 18 ans	-14 ans
2001 :	112	25	150
2010 :	241	50	166
2011 :	250	45	173

2- Prêts :

Le nombre de prêts annuels, 11 113, est également en légère augmentation (+175 par rapport à 2010). Cela se manifeste essentiellement au niveau des prêts de livres enfants et des prêts de périodiques. Par contre les emprunts de CD poursuivent leur orientation à la baisse, essentiellement en raison du phénomène constaté dans toutes les structures c'est à dire le téléchargement des musiques qui s'amplifie notamment pour les jeunes générations.

Le nombre de prêts par habitant : 5.43, (moyenne départementale : 3.75 en 2010) et par abonné actif (23.74, moyenne départementale : 21.49 en 2010) démontre le dynamisme des usagers de la structure.

	Adultes	Jeunesse	Périodiques	CD
2001 :	2379	5654	-	-
2009 :	4106	4844	415	1865
2010 :	4196	4542	452	1739
2011 :	4043	4886	502	1608

3- Fonds propre:

Le fonds de la médiathèque est en constant renouvellement et il est important d'avoir une politique d'acquisition active et variée afin de continuer à attirer de nouveaux lecteurs et à fidéliser les abonnés.

En juin 2011, un désherbage du fonds CD a été effectué avec l'aide d'un disothécaire de la BDP.

Les chiffres ci-dessous en tiennent compte.

	Adultes	Jeunesse	CD
2001 :	2799	2268	
2009 :	4092	3322	486
2010 :	4136	3277	529
2011 :	4165	3221	494

4- Achats :

La qualité et l'actualisation des documents proposés sont deux impératifs à la fidélisation des abonnés qui sont de plus en plus au fait de l'actualité littéraire et soucieux de trouver un fonds en bon état, d'où l'intérêt d'une politique d'achat active et en progression.

	Livres adultes	Livres jeunesse	CD
2001 :	86	305	0
2009 :	141	154	39
2010 :	120	140	48
2011 :	130	207	50

5- Animations :

Les expositions proposées en 2011 ont trouvé auprès du public un écho tout à fait satisfaisant :

1. Jardiner naturellement en avril
2. Concours et exposition de photos sur le petit patrimoine en juillet et août
3. Exposition rétrospective pour les 10 ans de la médiathèque et concours sur les albums d'octobre à décembre

Ces animations représentent pour toute l'équipe un travail important. Elles permettent cependant de mettre en valeur les fonds littéraires et musicaux, de les faire mieux connaître des visiteurs abonnés ou non à la médiathèque.

Elles sont aussi l'occasion de proposer des actions pédagogiques aux écoles et collèges du canton en plus des trois séances annuelles proposées à chaque classe.

La médiathèque a également organisé pendant l'année 2011, 77 séances pour des classes de la maternelle au collège.

Les ateliers proposés par les salariées et bénévoles reçoivent de la part des enseignants et des élèves un écho positif et nous avons pu remarquer qu'un certain nombre d'enfants viennent s'inscrire à la médiathèque à l'issue de ces séances de découverte.

Il est malheureusement à regretter que certaines classes des écoles primaires de la commune ne viennent jamais à la médiathèque malgré les sollicitations : ateliers de découverte, animations, expositions...

Le partenariat avec les P'tits loups et le RAM (environ 70 enfants de 0 à 3 ans ont participé aux rencontres en 2011) se poursuit au rythme d'une séance par trimestre dans sous la forme d'une animation mise en place par les salariées.

La médiathèque poursuit une fois par mois l'heure du conte. Cette activité a lieu le mercredi matin à 10h30 (88 enfants ont participé aux séances proposées en 2011).

Pendant la semaine nationale intitulée « Printemps des poètes », la médiathèque a renouvelé en 2011 une soirée sous la forme d'un café poésie qui a réuni une quinzaine de personnes.

6. Perspectives.

Au terme de dix années d'existence, la médiathèque est une structure à l'écoute du public et soucieuse d'évoluer positivement. L'engagement de chacun, salariées et bénévoles, contribue à son bon fonctionnement.

Le dynamisme de l'ensemble de l'équipe et des abonnés, toujours très demandeurs en matière de nouveautés qu'il s'agisse de livres ou de CD, est significatif de la bonne santé de la structure.

Il convient donc de poursuivre l'effort engagé afin que la médiathèque conserve son image d'espace culturel convivial où chacun trouve l'écoute et le conseil d'une équipe soucieuse de répondre aux demandes des abonnés.

Dans ce but, la formation régulière du personnel sur des sujets spécifiques se révèle très positive pour optimiser la politique d'acquisition, la mise en valeur des fonds et la qualité des animations.

Le budget d'acquisition de documents et d'animation constant permet de satisfaire les abonnés et de les inciter à venir régulièrement emprunter des documents.

Le renouvellement du mobilier de l'espace adulte, qui doit se terminer en 2012, permet de mieux mettre en valeur les documents et de donner une meilleure cohérence à l'agencement de la structure.

L'adhésion de la structure à la SACEM est appréciée de tous, elle permet la diffusion de musique pendant les permanences et la mise en valeur des documents achetés ainsi que l'animation pendant les périodes d'exposition et d'animation.

9.2 Desserte de la bibliothèque Départementale de Prêt

Madame Levoyer donne lecture au conseil municipal d'un courrier transmis par le Conseil Général dans lequel ce dernier fait état d'un rééquilibrage des deux formes de desserte des bibliothèques et/ou médiathèques. Cette décision entraîne :

- La diminution de la fréquence des tournées de bibliobus et de musibus, destinées au renouvellement régulier des fonds de roulement, de 3 ou 4 en 2011 à 2 en 2012,
- L'augmentation des navettes, pour la circulation des documents réservés par les usagers des bibliothèques, de 7 en 2011 à 10 en 2012.

Elle fait part de son inquiétude car ces décisions conduisent à une diminution de moitié de la rotation des documents et une moindre collaboration entre les agents des bibliothèques et la Bibliothèque Départementale de Prêt. De plus, l'offre documentaire pourrait être moins importante.

10. Nuit des musées

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la prochaine nuit des musées se déroulera le **samedi 19 mai 2012**. Il propose qu'à cette occasion, comme les années précédentes, les horaires d'ouverture du musée soient modifiés permettant d'accueillir les visiteurs jusqu'à 22 heures. Il propose également qu'une action visant à mettre l'accent sur la reconnaissance du label « maison d'illustre » soit réalisée à cette occasion. Pour cela, l'aide de l'animateur du pays d'art et d'histoire pourrait être sollicitée.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité et par vote à main levée, émet un avis favorable aux propositions de monsieur le Maire.

11. Normandy Day

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'il a reçu un courrier de la part du président de l'association « Normandy Day » l'informant de l'organisation d'un « pique-nique » mondial du D-Day, de la paix et de la liberté dans les établissements scolaires à l'occasion des cérémonies relatives au 6 juin 1944.

L'objectif consiste pour les enfants des écoles primaires, le temps d'un repas, pris sur une nappe géante du Normandy Day de se souvenir du D-Day, de renforcer les valeurs citoyennes et d'avoir conscience des bienfaits des notions de paix et de liberté.

A cette occasion un « flyer » est déposé dans chaque assiette des jeunes participants au pique-nique leurs rappelant le sens de l'opération, sens qui peut être complété par des explications d'enseignants, des témoignages d'anciens combattants, de grands-parents,...

Pour participer à cette manifestation il convient d'adhérer à l'opération pour un coût de 50€ HT. Il est par ailleurs possible d'acheter des kits comprenant 40 mètres de nappe, 2 guirlandes de fanions et 40 ballons pour une valeur de 100€ HT le kit.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'associer le conseil municipal des jeunes à cette opération.

Monsieur le Maire sollicite le conseil municipal pour l'autoriser à prendre contact avec les directeurs des groupes scolaires primaires pour leur proposer cette manifestation.

Après délibération à l'unanimité le conseil municipal :

- Charge monsieur le Maire de prendre contact avec les directeurs des groupes scolaires primaires pour leur proposer de participer à cette manifestation,
- Autorise monsieur le Maire à adhérer à l'opération Normandy-Day,
- Autorise monsieur le Maire à acheter les kits nécessaires pour le bon fonctionnement de ce pique-nique.

12. Compte rendu des EPCI

12.1 Communauté de Commune de la Vallée de l'Ouve

Jeudi 15 décembre	Signature contrat de territoire avec monsieur Jean-François Legrand, président du Conseil Général de la Manche et monsieur Philippe Ripouteau, conseiller général.
Jeudi 15 décembre	Conseil communautaire.
Jeudi 12 janvier	Rendez-vous avec Mme Deret (inspectrice de la circonscription de Valognes) au sujet de la carte scolaire.
Lundi 16 janvier	Assemblée Générale de l'Office de Tourisme.
Vendredi 27 janvier	Départ en retraite Mme Jasselin, ATSEM au groupe scolaire Jacqueline Maignan.
Jeudi 2 février	Réunion Syndicat Mixte du Cotentin sur le thème tourisme.
Jeudi 2 février	Réunion avec les professionnels de santé et le Docteur Bureau.
Samedi 4 février	Réunion de bureau.
Lundi 6 février	Bilan de l'activité 2011 de la gendarmerie présenté par le Chef d'escadron S. Cousin Ste Mère Eglise.
Mardi 7 février	Commission d'Appel d'Offres : Avenant école maternelle.
Mardi 7 février	Conseil communautaire.
Jeudi 9 février	Comité de pilotage du Projet Educatif Local.

12.2 Syndicat de Transports Scolaires

Vendredi 16 décembre	10 ans de la piscine : cours avec les enfants du foyer socio culturel.
Vendredi 16 décembre	10 ans de la piscine : arrivée du père Noël suivi d'une soirée « nocturne années 80 ».
Samedi 17 décembre	10 ans de la piscine : pot de clôture.
Jeudi 26 janvier	Réunion avec Mr Lemaigen concernant la politique du transport scolaire.
Lundi 6 février	Réunion du comité syndical avec pour objet la définition des points d'arrêts dans les communes du syndicat.

12.3 Maison de retraite des Lices

Jeudi 19 janvier	Vœux et galette des rois.
Mercredi 8 février	Inauguration de l'unité Alzheimer.

13. Questions diverses

13.1 Projet de fermeture de classes

Monsieur le maire donne lecture au conseil municipal de la lettre ouverte qu'il a adressé à monsieur l'Inspecteur d'Académie suite à la parution d'un article annonçant les projets de fermeture de classe dans le département. Une réunion en présence de l'inspectrice de la circonscription de Valognes, des directeurs des groupes scolaires concernés s'est tenue le 7 février et a permis d'obtenir la garantie du maintien du nombre de classes au groupe scolaire Jacqueline Maignan.

13.2 Pôle de Santé Libéral Ambulatoire

Monsieur le Maire présente au membre du conseil municipal l'état d'avancement du projet porté par la Communauté de Communes de la Vallée de l'Ouve concernant la réalisation d'un Pôle de Santé Libéral Ambulatoire.

13.3 Classement camping

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que pour être en conformité avec la nouvelle réglementation, le camping doit faire l'objet avant le 23 juillet 2012 d'une nouvelle demande de classement. Ce classement est obtenu auprès d'un opérateur unique de l'Etat : « Atout-France ».

Pour obtenir le nouveau classement :

- Il faut satisfaire à une visite d'inspection qui doit être effectuée par un cabinet de contrôle accrédité par le COFRAC.
- Le nouveau tableau de classement fonctionne selon un système à points avec des critères obligatoires et à « la carte ».
- Le classement valable 5 ans est délivré par le Préfet.
- Le classement est symbolisé par un nombre d'étoiles (1 à 5).

Les services municipaux sont chargés de préparer le dossier de candidature.

Après délibération à l'unanimité et par vote à main levée le conseil municipal

Autorise monsieur le Maire à :

- Instruire le dossier de classement du camping municipal,
- Prendre contact avec un organisme de contrôle,
- Signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

13.4 Maître autel

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les travaux de restauration du maître autel sont terminés et ce dernier a retrouvé sa place à l'église Saint Jean-Baptiste. Le certificat de conformité des travaux a été délivré par le service de la conservation des antiquités et objets d'art du conseil général et la subvention va être versée.

13.5 Commission Communale des Impôts Directs

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commission communale des impôts directs se réunira le 27 mars 2012.

13.6 Remerciements

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal du faire part de naissance de Méline Lechâtreux, fille de monsieur Christophe Lechâtreux et mademoiselle Paprika Meugnot et petite fille de monsieur Jean-Claude Lechâtreux, conseiller municipal. Monsieur le Maire adresse, au nom du conseil municipal, ses meilleurs vœux de bonheur au nouveau né et ses vives félicitations aux parents et grands parents.

13.7 Décès de Mme Kerhervé

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal du décès de madame Marie-Madeleine Kerhervé survenu le 21 janvier 2012. Il précise que dans le cadre du contentieux relatif à l'indemnisation de madame Kerhervé pour les parcelles G21, G22 et G23 suite à la déclaration d'utilité publique l'avocat de la commune a écrit à l'avocat de madame Kerhervé pour lui demander de faire connaître les noms et adresses des héritiers pour pouvoir les faire intervenir dans la nouvelle procédure engagée devant le juge de l'Expropriation de Coutances.

13.8 Elections : permanences aux différents scrutins

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal les dates des élections qui se dérouleront en 2012. Les élections présidentielles auront lieu les 22 avril et 6 mai, les élections législatives les 10 et 17 juin. Il remet à chaque membre du conseil municipal un planning de permanence pour ces élections. Les conseillers municipaux souhaitant changer leur tour de permanence sont invités à trouver un remplaçant et à le signaler au secrétariat général.

13.9 Réunion des Commissions

Vendredi 13 janvier	Réunion de la commission de travaux
Mardi 31 janvier	Réunion toutes commissions municipales confondues

13.10 Ce qui s'est passé depuis la dernière séance du conseil municipal

Jeudi 15 décembre	Repas de Noël du groupe Jacqueline Maignan et du collège Barbey
Jeudi 15 décembre	Goûter de Noël de la RPA
Jeudi 15 décembre	Conseil municipal des jeunes
Vendredi 16 décembre	10 ans de la médiathèque Louise Read : Débats avec les élèves de 3èmes des collèges de L'abbaye et Barbey d'Aurévilly et madame Diaz puis présentation par monsieur Stéphane Lainé de l'évolution du langage de l'écriture cunéiforme au « Texto »
Vendredi 16 décembre	Marché de Noël

Samedi 17 décembre	10 ans de la médiathèque Louise Read : présentation par monsieur Stéphane Lainé de l'évolution du langage de l'écriture cunéiforme au « Texto » et échange entre le public monsieur Didier Decoin. A l'issue, une cérémonie était organisée pour la remise des lots aux lauréats du concours organisé à l'occasion de cet anniversaire. L'après-midi était consacré aux séances de dédicaces.
Dimanche 18 décembre	Arbre de Noël à Selsoif
Dimanche 18 décembre	Arbre de Noël des pompiers
Dimanche 18 décembre	Conférence du pays d'art et d'histoire « Le clos du Cotentin » : Geoffroy d'Harcourt et le Cotentin durant la guerre de cent ans
Mercredi 21 décembre	Tournoi de football en salle organisé par l'OSCAL
Jeudi 22 décembre	Présentation de monsieur Lerenard nouveau conciliateur de justice
Vendredi 6 janvier	Vœux de la municipalité de Saint-Jacques de Néhou
Samedi 7 janvier	Cérémonie des vœux
Mercredi 11 janvier	Don du sang à la salle des fêtes
Vendredi 13 janvier	Vœux de la municipalité de La Bonneville
Vendredi 13 janvier	Assemblée Générale du comice agricole
Samedi 14 janvier	Assemblée Générale du Club cyclotourisme
Dimanche 15 janvier	Galette des rois à Selsoif
Lundi 16 janvier	Vœux du Préfet et du Président du Conseil Général
Mardi 17 janvier	Galette des rois à la Résidence Catherine de Longpré
Jeudi 19 janvier	Rencontre avec Mme Weber, directrice du BU Logistique Areva
Jeudi 19 janvier	Présentation par les services de la préfecture et de l'ARS du retour expérience suite à la suspicion d'enfants malades au collège de l'abbaye
Vendredi 20 janvier	Soirée Aurévillienne au musée
Vendredi 20 janvier	Assemblée Générale du Moto Club du Val d'Ouve
Vendredi 20 janvier	Assemblée Générale de l'OGEC
Samedi 21 janvier	Assemblée Générale de l'UNC
Dimanche 22 janvier	Assemblée Générale des Amis d'Hautmesnil
Lundi 23 janvier	Assemblée Générale « espoir santé »
Jeudi 26 janvier	Réunion publique relative aux travaux d'extension et de réhabilitation du réseau d'assainissement eaux usées
Samedi 28 janvier	Loto organisé par l'amicale des parents d'élèves de l'école publique
Dimanche 29 janvier	Galette des rois des pompiers
Lundi 30 janvier	Ciné séniors

Mardi 31 janvier	Réunion de la commission départementale de sécurité et d'accessibilité
Mercredi 1er février	Réunion d'information sur les contrats aidés à Valognes
Mercredi 1er février	Assemblée Générale du Tennis Club du Val d'Ouve
Jeudi 2 février	Assemblée Générale du club plaisir d'être ensemble
Mardi 7 février	Concours de belote organisé par le club plaisir d'être ensemble

TOUR DE TABLE

Les dossiers, au nombre de 54, relatifs aux attributions des 21 logements de la nouvelle tranches « les pommiers » ont été transmis à la société HLM.

2012 marquera le dixième anniversaire de l'obtention du label « Station verte » par la commune de Saint-Sauveur-Le-Vicomte. A cette occasion, il est proposé d'organiser le 24 mai 2012 une manifestation pour célébrer l'événement et d'y inviter les représentants des autres stations vertes du département de la Manche.

Des jeunes d'Oberhausbergen seront présents du 27 juillet au 03 août 2012 à Saint-Sauveur-Le-Vicomte. Un accueil officiel leur sera réservé par la municipalité.

Les visites sur le site internet de la ville ont enregistré une progression de + 13 % en 2011. Le détail des statistiques de fréquentation est disponible et consultable en mairie.

Une réunion du Parc Naturel Régional des marais du Cotentin et du Bessin s'est déroulée le 6 février 2012. Cette réunion a fait l'objet de la présentation du compte administratif 2011 et de la proposition de budget prévisionnel 2012 et le dossier de la tourbière de Baupte a également été abordé. Le compte rendu de cette réunion est consultable en mairie.

Le prochain spectacle ville en scène intitulé « Tout contre Léo » aura lieu le samedi 11 février à la salle « le Normandy ».

Le loto de « l'OSCAL » se déroulera le 12 février 2012 à la salle des fêtes

Le repas du comice agricole se déroulera le 18 février 2012 à la salle des fêtes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h05.